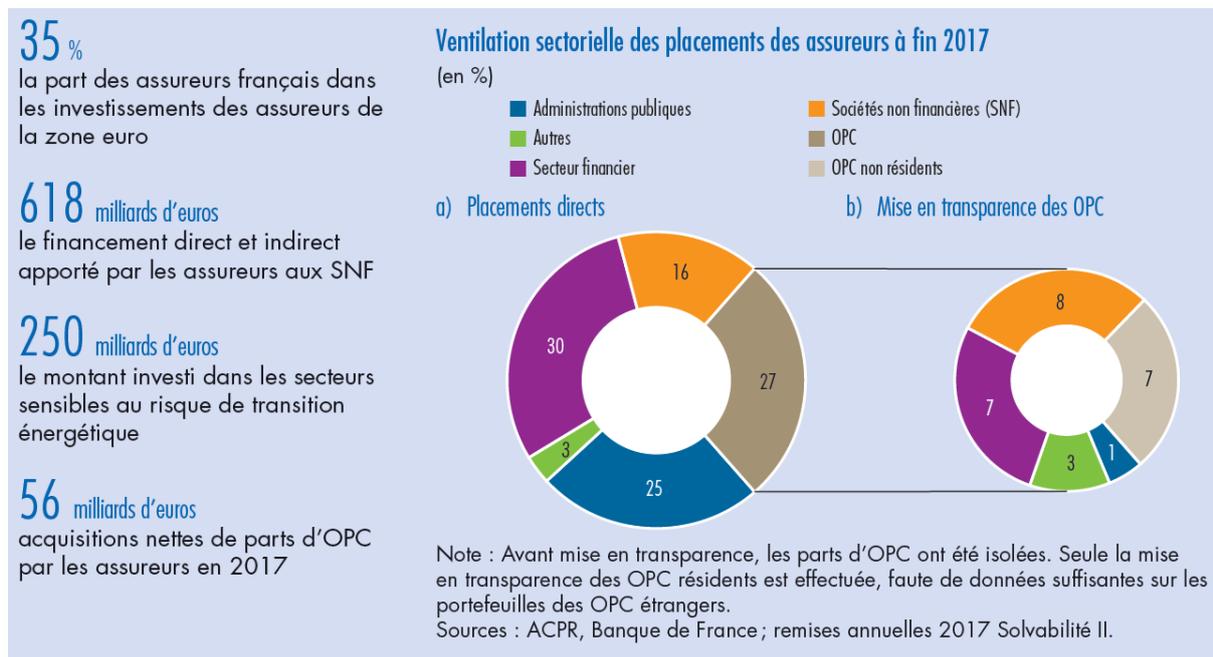


Une part croissante d'OPC dans les placements des assureurs



À fin 2017, les placements des assureurs français représentent 2 628 milliards d'euros, en augmentation de 3,3 % par rapport à 2016. L'allocation de leurs actifs est assez stable d'une année sur l'autre, tant en termes géographiques que sectoriels. Cependant, la part des OPC (organismes de placement collectif) croît dans les placements financiers des assureurs français.

Structure de détention des organismes d'assurance français à fin 2017

Les organismes d'assurance établis en France et soumis à Solvabilité 2 détiennent 35 % des actifs gérés par les assureurs de la zone euro. La France constitue ainsi le premier marché de la zone euro. L'assurance-vie y prédomine : 91 % des actifs sont détenus par des organismes d'assurance-vie ou mixtes. Si le montant des investissements est en augmentation de 3,3 % en 2017, la structure générale des portefeuilles des assureurs français soumis à Solvabilité 2 est assez stable dans le temps. Les obligations conservent une part prépondérante (60 %) dans les actifs des assureurs, en particulier vie ou mixtes. De même, les placements détenus en représentation d'engagements en UC restent plus largement investis via des OPC, et plus fortement exposés au risque actions, ce risque étant supporté in fine par les assurés. Enfin, le portefeuille des assureurs non-vie, dont les engagements sont en moyenne plus courts, demeure davantage tourné vers les OPC, actions et immobilisations corporelles.

Enfin, l'allocation des actifs par secteurs d'activité évolue peu entre 2016 et 2017. En effet, les assureurs détiennent directement principalement des titres émis par le secteur financier (30 %), les OPC (27 %), les administrations publiques (25 %) et les sociétés non financières (16 %).

Des investissements principalement tournés vers la France et la zone euro

De même que la nature des placements, la répartition géographique des portefeuilles des assureurs est très stable sur 2017 : les assureurs français investissent majoritairement en France et dans la zone euro, en particulier les assureurs non-vie, à hauteur de 81 % de leur actif en considérant les titres détenus par l'intermédiaire d'OPC. La tendance en 2017 va néanmoins vers une plus grande diversification internationale : les placements investis hors OPC en dehors de l'Union européenne sont passés de 190 à 223 milliards d'euros, ce constat étant amplifié en tenant compte des placements réalisés par l'intermédiaire des OPC, après mise en transparence. Après mise en transparence, les assureurs avaient investi 14% de leur portefeuille en dehors de l'Union européenne en 2017.

Une part croissante d'OPC dans les portefeuilles d'actifs des assureurs

Les flux de placements en parts d'OPC atteignent 56 milliards d'euros en 2017, un niveau largement supérieur à la moyenne de moyen terme (16 milliards d'euros en moyenne annuelle depuis 2009). La proportion des parts d'OPC dans les placements des organismes français progresse de 25 % à 27 % en un an.

L'analyse des flux permet de montrer que les assureurs utilisent les OPC pour diversifier leurs placements en dehors des administrations publiques. Alors qu'ils réduisent leur détention directe de titres de créances du secteur financier et dans une moindre mesure de sociétés non financières, les assureurs continuent d'être acheteurs nets d'OPC obligataires et mixtes. Ainsi, en 2017, le flux net négatif d'obligations du secteur financier de la zone euro (- 27 milliards d'euros) s'accompagne d'un flux d'achats nets d'obligations des administrations publiques (+ 22 milliards d'euros) et de parts d'OPC obligataires et mixtes (en majorité françaises, + 20 milliards d'euros). Au-delà d'une stratégie de diversification relevée plus haut, les flux d'investissement en parts d'OPC obligataires et mixtes pourraient signaler un mouvement d'externalisation de la gestion d'actifs.

L'article est disponible sur le site de la Banque de France. https://publications.banque-france.fr/sites/default/files/medias/documents/bdf_220-4_une-part-croissante-des-opc-dans-les-placements-financiers-des-assureurs-etablis-en-france-en-2017.pdf En particulier, il aborde également l'investissement des assureurs français en infrastructures, en instruments de fonds propres, en obligations vertes et dresse un état des lieux des investissements sensibles au risque de transition énergétique.